

Séance extraordinaire du 31 juillet 2017

À cette séance extraordinaire tenue le trente-et-unième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell (absent)*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

640, route du Président-Kennedy

CONSIDÉRANT QUE les taxes visant la propriété sise au 640, route du Président-Kennedy, sont impayées;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est localisé à l'intersection de la route du Président-Kennedy et de la 2^e rue, cet entrecroisement est dangereux dû au fait que celui-ci est inférieur à 90 degrés.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

*4031-07-17
(4024-07-31)*

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : de prendre les mesures nécessaires afin d'acquérir ce terrain et d'autoriser Monsieur Clément Marcoux et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à ce dossier.

Réception des soumissions concernant la construction d'une nouvelle caserne incendie.

ATTENDU QU'à la date d'ouverture des soumissions, soit le 20 juillet 2017, les sept soumissionnaires suivants ont répondu à l'appel d'offres :

<i>1) Construction GBM Inc.</i>	<i>3 605 000.00 \$</i>
<i>2) Constructions Olisa Inc.</i>	<i>3561 920.90 \$</i>
<i>3) Constructions Excel SM Inc.</i>	<i>3 206 000.00 \$</i>
<i>4) Construction Béland & Lapointte Inc.</i>	<i>3 243 300.00 \$</i>
<i>5) Construction JL Groleau Inc.</i>	<i>3 523 000.00 \$</i>
<i>6) Constructions Binet Inc.</i>	<i>3 257 241.75\$</i>
<i>7) Constructions Pierre Blouin Inc.</i>	<i>3 196 379.46 \$</i>

ATTENDU QUE DG3A a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme suite à cette analyse est celle déposée par Constructions Pierre Blouin Inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte la soumission de Construction Pierre Blouin Inc. au montant de 3 196 379,46 \$ (taxes incluses) pour la construction de la nouvelle caserne incendie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

4032-07-17
(4025-07-17)

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter le plus bas soumissionnaire étant conforme, conditionnel à la réception des autorisations du MAMMOT pour le règlement d'emprunt ainsi que toutes les démarches pour l'obtention des subventions.

Avis motion
no 398

Avis de motion règlement 398

Avis de motion est donné par le conseiller Clément Roy qu'un règlement portant le numéro 398 changeant le règlement numéro 372 décrétant un emprunt de trois millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent dix-sept dollars (3 364 917 \$) et il abroge le règlement numéro 372.

Acceptation de la vente d'un terrain

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de vendre un terrain sur la 16^e rue (lot 5 704 383) au montant de 432 000,00 \$ et de financer à un taux d'intérêt de 2.9 % sur cinq ans, destiné à la construction de 6 immeubles qui contiendront six logements chacun pour un total de 36 unités;

ATTENDU QU'un plan projet de l'ensemble immobilier devra être déposé et accepté par la Municipalité;

ATTENDU QU'un dépôt de vingt-trois mille dollars (23 000,00 \$) est exigé lors de la signature de la promesse d'achat à déposer et conserver lors de la vente;

ATTENDU QUE chaque bâtiment sera payable comme suit par l'acquéreur :

Le prix pour chaque construction devra être calculé ainsi douze mille dollars (12,000 \$) par porte donc soixante-douze mille dollars (72 000,00\$) par bâtiment et qui sera payable avant de débiter la construction de chacun des immeubles.

ATTENDU QUE cinq ans après la signature de vente s'il reste un solde, il devra être payé dans les trente jours suivant l'expiration avec les intérêts courus même s'il reste des bâtiments à construire;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Parent

4033-07-17
(4026-07-17)

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité accepte de vendre aux conditions énumérées ci-haut et de mandater Me Marie-Claude Lacroix, notaire et Stéphane Roy, arpenteur-géomètre à produire les documents pour ladite vente.

D'autoriser Monsieur Clément Marcoux et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à ce dossier.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallière à 16 :40 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier